PESSAC EN DIRECT

www.pessac.fr / N°136 - Juin 2019

SAMEDI
29
JUIN
2019
DÈS 17H30

Festival EN BONNE VOIX #13 PESSAC

Concerts gratuits — Parc Razon

SINCLAIR / LÉA PACI
DELTA / BANCAL CHÉRI
CAPTAIN PARADE

VILLE DE Pessac

L'édito de Franck Raynal

Il y a un an, le 3 juillet 2018, était mise en place la brigade de soirée de notre Police Municipale. Elle est composée de deux équipages de trois policiers qui, du mardi au samedi, parcourent jusqu'à 1h du matin notre ville et répondent aux appels des Pessacais. La création de ce service présentait un double objectif : créer une continuité de service au-delà de 19h30 et renforcer la présence policière en soirée afin de mieux lutter contre toutes sortes d'incivilités. La brigade de soirée intervient en complément de la Police Nationale pour répondre au besoin de sécurité exprimé par les Pessacais en insistant sur le volet prévention. Un an après, je suis ravi de constater l'accueil très positif de ce nouveau service et de la relation de proximité qui s'est progressivement instaurée. Les Pessacais se sont saisis de ce nouvel outil après 19h30 en cas de tapage nocturne, conflit de voisinage, etc. Parallèlement, la brigade de soirée joue un rôle important dans le cadre de l'opération « tranquillité absence » qui vise à lutter contre les cambriolages en effectuant des passages chez les habitants ayant signalé leur absence.

« C'est avec satisfaction que nous avons enregistré sur Pessac une baisse de 35% des cambriolages et tentatives de cambriolages en 2018 »

Encore plus encourageante, cette tendance se poursuit sur les premiers mois de 2019. Je tiens à exprimer également toute ma reconnaissance aux 103 référents citoyens devenus acteurs de leur sécurité depuis 2017 dans le cadre du dispositif national « Participation citoyenne ».

En cette fin d'année scolaire, je vous souhaite un très bel été !

Franck Raynal

Directeur de la publication : Franck Raynal // **Rédacteurs en chef :** Véronique Bolot / Roxane Bogdan / Hôtel de Ville Place de la Ve République – BP 40096 – 33604 Pessac – Tél. 05 57 93 63 60 // **Rédaction :** Roxane Bogdan / Claire Bouc / Laurent Brun / Yann Buanec / Elisabeth Guignaud-Le Berre / Sophie Poirier / Fabien Leroy // **Maquette :** scoopcommunication // **Mise en page :** Direction de la communication // **Couverture :** Conception graphique : Atelier Monika – Ville de Pessac/Direction de la Communication – Licences Ville de Pessac : 1-1107545, 2-1107542, 3-1107541 – Programme sous réserve de modifications // **Photos :** Ville de Pessac / Frédéric Delouvée Nikolas Ernult / Stéphane Monserant / DR / iStock / Phovoir / Fotolia / Freepik // Licence Ville de Pessac : 1-1107543, 1-1107544, 1-1107545, 2-1107542, 3-1107541 // **Dépôt légal :** mai 2019 //
Impression : Imprim'33
La Mairie de Pessac agit pour la gestion durable des forêts : ce papier est fabriqué à partir de fibres de bois certifiées en provenance de forêts gérées selon les principes de développement durable. Dépôt légal à parution avril 2019.
Prochaine parution : 1er juillet 2019.

Juin 2019

Sommaire N° 136

02 RETOUR EN IMAGES

04 CULTURE
> Festival En bonne voix
> Pessac fête la musique

05 SANTÉ
> La Mobil'Aînés

SOLIDARITÉ
> Des habitants mobilisés à l'Alouette

06 BLOC-NOTES

07 ÉCONOMIE
> Chantier d'insertion du Stade nautique

08 DOSSIER
> Sécurité et prévention

10 SPORT
> Le hockey subaquatique

11 SPORT
> Une appli mobile pour les itinéraires vélos

12 DÉVELOPPEMENT DURABLE
> Le restaurant Le Magellan s'engage

En pages centrales, retrouvez « Bien vivre ensemble », le mémento des droits et responsabilités des citoyens de Pessac

13 TRAVAUX
> Modes de circulation doux rue de Chateaubriand

14 CÔTÉ QUARTIERS

16 AGENDA

20 RENCONTRE
> Jonathan Marion, entraîneur de pony games

21 ZOOM SUR...
> Biocoop

22 EXPRESSION POLITIQUE

23 COMMERCE & ARTISANAT

Les coordonnées de la Mairie

Mairie de Pessac : Place de la Ve République – BP 40096 – 33604 Pessac cedex
Tél. standard : 05 57 93 63 63 – Fax : 05 57 93 63 35
E-mail : courrier@mairie-pessac.fr – Site internet : www.pessac.fr
Les services de l'Hôtel de Ville sont ouverts le lundi de 13h30 à 19h et du mardi au vendredi de 8h30 à 17h. Le samedi, une permanence cartes d'identité, passeports et accueil est assurée de 9h à 12h (dépôt des dossiers de 9h à 11h, uniquement sur rendez-vous pris au préalable par téléphone au 05 57 93 63 90 ou sur www.pessac.fr ; pour les retraits des cartes d'identité et passeports de 11h à 12h).
Mairie annexe de Toctoucau : 3, place Saint-Vincent de Paul Service Mairie – État Civil et Service Poste – Tél. 05 56 68 02 46 Ouvert du lundi au vendredi, de 14h à 17h.
Mairies de proximité : voir coordonnées pages 14 et 15.

POLICE
MUNICIPALE
POLICE
MUNICIPALE
POLICE
MUNICIPALE
POLICE
MUNICIPALE

Sécurité et prévention

L'installation récente de caméras de vidéoprotection dans la Forêt du Bourgailh vient renforcer la politique locale de prévention de la délinquance et de la tranquillité publique adoptée par la Ville, dont relève également la brigade de soirée de Police municipale mise en place en juillet 2018.

Depuis le mois de février, **dix caméras de vidéoprotection installées aux entrées et sorties mais également à l'intérieur de la Forêt du Bourgailh permettent de préserver le site de 110 hectares de dégradations éventuelles.** « *Il s'agit avant tout de dissuader tout acte répréhensible dans un site ouvert qui a fait l'objet d'importants réaménagements et vu sa fréquentation considérablement augmenter ces derniers mois* » explique Stéphane Mari, adjoint au Maire délégué à la sécurité. Contrairement à beaucoup de parcs de l'agglomération qui sont fermés par des grilles en soirée, la Forêt du Bourgailh reste en effet accessible à tous en permanence. Les derniers aménagements réalisés par la Ville et Bordeaux Métropole attirent chaque jour un public plus nombreux, en particulier dès que le soleil fait son apparition. Depuis leur inauguration officielle en juillet dernier, les pistes de bike-park, le parcours fitness et la plaine sportive composée d'un skate-park, d'un pumptrack (parcours en boucle fermée composé de bosses et virages relevés), de blocs d'escalade et d'espaces ensablés dédiés aux sports collectifs, rencontrent en effet un succès grandissant auprès d'un public varié : sportifs amateurs et confirmés, jeunes et moins jeunes s'y retrouvent en bonne entente. « *On souhaite que cela dure et que chaque visiteur du site, qu'il soit sportif ou simple promeneur, se sente en sécurité* ». Afin de dissuader toute velléité de dégradation, voire de vol, une caméra en forme de dôme a été installée au niveau de l'entrée principale où se situe le grand parking. « *Ce dispositif de vidéoprotection est complémentaire des opérations de surveillance réalisées par ailleurs par les agents de la police municipale qui parcourent régulièrement le site en VTT* » ajoute Serge Hélaudais, directeur de la sécurité et de la prévention en charge de la Police municipale. Il n'exclut cependant pas que chacun prenne ses responsabilités et évite de laisser des objets de valeur dans sa voiture.

La vidéoprotection : un outil complémentaire

Les dix caméras installées dans la Forêt du Bourgailh s'ajoutent à la quinzaine déployée depuis 2016 en différents points stratégiques de la ville et à la dizaine qui le seront courant 2019. « *Elles ont un rôle dissuasif certain. Celle déployée en centre-ville au pôle multimodal où arrivent et partent les trains, tramways et bus a ainsi permis de réduire à quasiment zéro le nombre de vols de vélos à cet endroit précis qui en était régulièrement la cible. Elles ont aussi permis de résoudre diverses affaires : dégradations, arnaques à la carte bancaire, petits trafics et incivilités en tout genre* » indique Serge Hélaudais. Soumises à une réglementation drastique, les images tirées des enregistrements ne peuvent être transmises aux officiers de la police judiciaire et aux magistrats que sur réquisition judiciaire et ne sont conservées que quinze jours, délai au terme duquel elles sont automatiquement effacées. « *Elles sont un outil supplémentaire au service des habitants et des agents de la Police municipale. Elles permettent notamment de les libérer du centre-ville et de les déployer ailleurs* » ajoute Stéphane Mari. Avec 940 rues et 350 kilomètres de voirie à couvrir, Pessac est en effet une commune particulièrement étendue. Les agents la parcourent à pied, en vélo, en scooter, en voiture et en transport en commun, la municipalité ayant été la première à passer un contrat avec la SNCF.

Une brigade de soirée bien utile

Instaurée en juillet 2018, la brigade de soirée permet une continuité de service avec les deux brigades de jour. Les six agents qui la composent travaillent le mardi de 18h à 1h du matin et du mercredi au samedi de 17h30 à 1h, en complément des brigades de jour présentes de 7h30 à 19h30. « *Ce tuilage d'horaires permet d'assurer une continuité dans le suivi des missions de la police municipale qui reçoit chaque mois près de 350 appels téléphoniques et autant de visites* » explique Serge Hélaudais, qui se félicite par ailleurs du bilan extrêmement positif de cette brigade de soirée. « *Son travail représente un tiers des activités du service. Il y avait un réel besoin face aux effectifs de la Police nationale de nuit qui ne sont pas pléthore* ». Les habitants s'en sont saisis dès sa mise en place, notamment pour des faits d'incivilités : tapage nocturne, nuisances sonores, conflits de voisinage, etc. « *La Mairie recevait de nombreux courriers pour des faits d'incivilité intervenant après 19h30. Elle n'en reçoit quasiment plus aujourd'hui* » se réjouit Stéphane Mari. La brigade effectue également des missions d'assistance aux pompiers, de contrôles de vitesse et du code de la route, intervient lorsque des alarmes se déclenchent de manière intempestive et assure un rôle important dans le cadre de l'opération « tranquillité absence » visant à lutter contre les cambriolages. Un service particulièrement efficace, qui a permis la surveillance de 930 maisons et appartements en 2018.

La Participation citoyenne

Le dispositif de Participation citoyenne, désormais opérationnel sur 20 quartiers à Pessac, vise à associer la population à la tranquillité de son environnement immédiat dans le cadre d'une démarche citoyenne favorisant les solidarités de voisinage. Son objectif est de maintenir une vigilance renforcée en créant les conditions d'une relation de proximité privilégiée entre les habitants et les services de Police par le biais de la désignation d'habitants référents volontaires et de correspondants au sein de la Police nationale et de la Police municipale.

À ce jour, les habitants référents sont au nombre de 103. Selon un protocole bien précis, ils sont chargés de faire remonter auprès des services de police tout fait jugé anormal et de diffuser auprès du voisinage des conseils préventifs. S'il est bien question de faire baisser la délinquance, les objectifs sont tout autant d'entretenir les solidarités de voisinage, de favoriser le lien social et le bien-vivre ensemble. ■

Plus d'infos Police municipale
19, place de la Ve République / 05 57 93 63 70 / police-municipale@mairie-pessac.fr

Bougez-vous **tout en découvrant Pessac !**

C'est ce que vous propose la Ville grâce à douze itinéraires vélo disponibles en guidage augmenté via une application mobile, permettant d'allier sport et découverte, **à tester en avant-première le 22 juin.**

À travers ses équipements sportifs en accès libre, la Ville de Pessac agit depuis plusieurs années en faveur de la pratique du sport autonome pour tous et de la lutte contre la sédentarité. « *Avec ces itinéraires en guidage augmenté pouvant être réalisés à pied ou à vélo, l'objectif est d'accompagner les pratiques physiques et sportives autonomes et de les compléter d'une dimension patrimoniale. Pessac regorge de trésors souvent méconnus que ses habitants pourront ainsi découvrir tout en prenant soin de leur forme* » explique Guy Beneytou, maire Adjoint délégué au Sport. Pour cela, **la Ville s'est dotée d'une application de guidage augmenté accessible gratuitement via tout type de smartphone et adaptable aux trois types de mobilité : vélo, marche et course à pied.** « *Les parcours pourront être suivis grâce à un guidage vocal et des indications d'ordre géographique, historique, architectural ou artistique seront données sur les différents points d'étape à découvrir* ». Afin d'économiser de l'énergie et des données, l'application sera utilisable en mode avion grâce au système de géolocalisation par satellite.

Des parcours accessibles à tous

Douze itinéraires vélo sont d'ores et déjà proposés. « *Que vous soyez un cycliste amateur ou un sportif accompli, vous trouverez forcément celui qui vous convient !* ». Les plus sportifs s'élanceront sur le parcours des Graves qui s'étire sur une trentaine de kilomètres, du Bourgailh à Canéjan. Les directions des Sports et de la Culture ont travaillé sur six itinéraires plus touristiques de 3 à 13 kilomètres, offrant un bon maillage du territoire pessacais. Quatre autres circuits de 5 à 18 km ont été imaginés et validés par les Villes de Pessac, Cestas, Gradignan, Canéjan, Léognan et le Département. Enfin, un itinéraire « street art » permettra de découvrir les peintures urbaines réalisées ces dernières années lors des Vibrations Urbaines. « *Ces itinéraires vélos seront complétés au second semestre par des parcours de marche puis, début 2020, par des itinéraires de running* » indique Guy Beneytou.

À découvrir en avant-première le 22 juin

La direction des Sports vous donne rendez-vous **le samedi 22 juin à partir de 10h au Bourgailh (rendez-vous devant le Bike Park)** pour une matinée vélo qui vous permettra de découvrir l'application de guidage augmenté sur le parcours de la petite boucle des Graves. D'une distance de 12,1 km, ce parcours, réalisable en 45 minutes, ne présente aucune difficulté. Il est cependant recommandé que seuls les enfants de plus de 10 ans, autonomes à vélo, y participent. Les départs se feront de manière échelonnée à partir de 10h30 par petits groupes de vingt personnes, encadrés par le SAGC et l'ASCPA cyclotourisme. Pour ceux qui ne sont pas équipés, des vélos et des casques pourront être prêtés contre une pièce d'identité. Chaque participant se verra remettre gracieusement un support smartphone pour vélo. À 11h30, la Ville offrira un rafraichissement et lancera officiellement la mise en service de l'application. L'association Etu'recup, qui gère la Maison du Vélo, proposera des petites révisions avant départ (gonflage des pneus, vérification des freins, etc.).

Inscription préalable en ligne sur pessac.fr et sur place dès 9h. ■

Plus d'infos 05 57 93 66 80

Le restaurant Le Magellan s'engage dans la démarche Mon Restau Responsable®

Créée il y a deux ans par la Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme et le réseau Restau'Co, cette démarche aide les restaurants collectifs volontaires à évoluer vers une cuisine toujours plus saine, qualitative et respectueuse de l'environnement.

Restaurant d'application de l'ESAT (Établissement et service d'aide par le travail) Métropole géré par l'Adapei de la Gironde, le restaurant Le Magellan installé à Pessac emploie et forme aux métiers de la restauration une vingtaine de travailleurs en situation de handicap. Ouvert du lundi au vendredi midi, il sert chaque jour 230 repas complets pour un ticket moyen d'une douzaine d'euros. Déjà très impliqué dans l'amélioration de la qualité des repas qu'il propose, notamment via son engagement depuis 2015 dans le PNNS (Programme national nutrition santé), Le Magellan prend aujourd'hui de nouveaux engagements en rejoignant les 600 restaurants collectifs Mon Restau Responsable®.

Quatre domaines d'application

Afin de faire le point sur ses pratiques, le restaurant a d'abord été invité à remplir en ligne un questionnaire d'auto-évaluation basé sur quatre piliers : le bien-être des convives, l'assiette responsable, les éco-gestes et l'engagement social et territorial. Une visite technique, assurée par un professionnel de la restauration collective engagé dans la démarche, a ensuite aidé à définir des pistes de progrès. « *Sur le bien-être des convives, nous avions déjà fait beaucoup dans le restaurant côté lumière, décoration et insonorisation. Nous avons donc choisi de travailler sur l'animation du temps d'attente au self. Nous allons installer un écran numérique sur lequel seront diffusés de petits films de présentation de notre cuisine et des producteurs locaux avec lesquels on travaille. Cela nous permettra de valoriser nos métiers, nos actions et nos engagements* » explique Isabelle Barde, chef de projet restauration de l'Adapei 33. Dans l'assiette, quatre marges de progrès ont été identifiées : quantifier les proportions de plats bio, locaux et faits maison proposées dans chaque menu ; passer la part de denrées bio de 20 à 30 % ; référencer un fournisseur local de produits laitiers et s'engager à ne proposer que des pommes bio. Tout cela sans augmenter le prix du repas ! Sur les éco-gestes, Le Magellan travaille déjà sur le recyclage de ses biodéchets avec Terre d'Adèles et Les Détritivores qui les récupèrent pour en faire du compost. « *L'idée est d'aller plus loin en invitant les convives à participer en triant eux-mêmes leurs plateaux et en pesant leurs déchets organiques afin qu'ils se rendent compte des volumes gaspillés* ». Réduire la consommation d'énergie de 10 % est également un objectif qui passera par la sensibilisation du personnel et l'installation de divers dispositifs (leds, détecteurs de mouvements, etc.). Enfin, l'engagement social et territorial du restaurant passera par une meilleure communication sur ses menus et engagements (affichage des menus, identification des produits bio et/ou locaux, etc.) et sa médiatisation. Le restaurant dispose de deux ans pour atteindre ces objectifs, après quoi il se verra attribuer une nouvelle garantie Mon Restau Responsable® et sera invité à prendre de nouveaux engagements. ■

Plus d'infos sur la démarche
sur www.restauration-collective-responsable.org
et isabelle.barde@adapei33.com

S'incarner en tant que **commerce de proximité**

Installé en centre-ville depuis janvier 2018, le magasin Biocoop attire une clientèle toujours plus nombreuse. Il est signataire, avec sept autres acteurs du territoire, de la Charte des solutions durables de Pessac.

« *Ne pas s'engager dans cette Charte eût été dommage, car c'est notre ADN ! Les valeurs qu'elle défend sont celles que nous nous efforçons d'appliquer au quotidien autour du bien-manger responsable* » explique Jessica Morel, responsable du magasin qui a profité de son déménagement en centre-ville pour repenser entièrement son offre. « *Nous voulions proposer un maximum de produits sans emballage et agrandir notre étalage de fruits et légumes frais, car si notre priorité est bien de proposer des produits bio et locaux avec une cinquantaine de producteurs situés à moins de 150 km, le développement durable et l'écologie sont également notre raison d'être* ».

> *« Ne pas s'engager dans cette Charte eût été dommage, car c'est notre ADN ! »*

Développer le vrac

200 références sont désormais proposées en vrac. Des sachets en papier recyclables et compostables sont mis à la disposition des clients qui peuvent également acheter sur place des bocaux en verre, des sacs en tissu ou des boîtes en carton recyclé. « *Ils peuvent aussi venir avec leurs propres contenants. On fait alors la tare, c'est-à-dire qu'on pèse le contenant vide pour déduire son poids lors du passage en caisse* ». Depuis peu, l'enseigne a élargi son offre aux produits d'entretien et ménagers : lessives liquides, assouplissants, liquides vaisselle, nettoyants multi-usages, savon noir, paillettes de savon, bicarbonate de soude et vinaigre d'alcool achetés en vrac permettent de réaliser des économies substantielles (15 à 20 %), qui viennent compenser le surcoût engendré par le bio. Sans compter qu'ils diminuent par là-même de 40 % la consommation de plastique. Jessica Morel est à l'affût de toute solution qui lui permettrait de développer encore le panel des produits proposés ainsi, et notamment l'eau, dont la vente en bouteilles plastiques a été stoppée en 2017. La mise en place d'un système de consigne verre figure parmi les engagements pris envers la Charte. « *Beaucoup de produits sont concernés : les jus de fruit, les soupes, le vin. Je n'ai pas encore réussi à identifier les bons partenaires pour cela, mais je suis sûre qu'ils existent !* » explique Jessica qui aimerait par ailleurs développer les synergies avec les autres adhérents de la Charte, en partageant bonnes pratiques et connaissances en matière d'innovation.

Recycler et favoriser les déplacements doux

Le magasin cherche aussi à réduire les déchets qu'il génère. Biocoop récupère déjà les palettes et les cagettes de fruits et légumes qui sont renvoyés aux producteurs pour réutilisation, les cartons partent en centre de tri, les biodéchets sont mis en compost... restent les films plastique des palettes, pour lesquels le magasin n'a pas trouvé de filière de réemploi. « *On est à l'écoute de toute société, artisan ou créateur à qui on pourrait les donner* ». Afin de contribuer à la préservation du climat, le magasin envisage d'agrandir son parking vélo qui, aux heures de pointe, est rapidement plein. Un vélo commun va être mis à la disposition des employés pour leurs déplacements professionnels et Jessica Morel réfléchit à la mise en place d'un triporteur équipé d'un système frigorifique pour des livraisons à domicile. ■

Plus d'infos
05 56 01 10 52
www.biocooppessac.fr